

## CHARTRE ACTIVITES

### Préambule

La présente charte fixe les conditions d'inscription et de participation aux séances d'activités aquatiques à La Citédo, espace aquatique du Pays de Montbéliard.

Toute réservation et paiement vaut connaissance et acceptation sans réserve de la présente charte, des conditions générales de vente et du règlement intérieur de l'établissement.

### I- Informations générales

#### Les activités

Les activités aquatiques proposées par l'établissement sont différenciées en deux groupes : les activités « Basic » et les activités « Premium »

Activité	Définition	Public
<b>Basic</b>		
Activ'O	Aquagym douce d'entretien et de reprise d'une activité physique.	Réservée aux seniors.
Cardi'O	Aquagym à dominante cardio-vasculaire pour un travail de l'endurance.	Accessible à tous. Savoir nager recommandé.
Gym'O	Aquagym variant travail musculaire et « cardio » avec ou sans matériel.	Accessible à tous.
<b>Premium</b>		
Cycl'O	Aquagym à dominante « cardio » bénéficiant de l'hydromassage grâce aux mouvements de pédalage.	Accessible à tous.
Endur'O	Aquagym intensive à dominante « cardio », sous forme de circuit training, utilisant notamment des appareils comme le cycle et le tapis de course aquatiques, etc.	Accessible à tous, condition physique de base recommandée.
Tramp'O	Aquagym intensive à dominante « cardio » utilisant un trampoline aquatique.	Accessible à tous.

## Les conditions d'accès

L'accès aux activités est payant et soumis à inscription. Trois services sont disponibles :

	Ticket séance	Pass 10 séances	Abonnement mensuel
Validité	Le jour de la séance	1 an à partir de la date d'achat	1 mois à partir de la date d'achat
Renouvellement	-	<ul style="list-style-type: none"><li>Renouvelable avant et/ou après épuisement des crédits</li><li>Solde reconductible après échéance si rachat d'un nouveau pass</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Renouvelable par anticipation et sans modification de la date d'échéance initiale.</li><li>Prolongation possible (fermeture pour vidange technique par exemple, mais hors jours fériés)</li></ul>
Mode délivrance	<ul style="list-style-type: none"><li>Sur réservation par téléphone, à l'accueil ou sur notre site Internet.</li><li>Après renseignement de la fiche client (comportant une photo) et présentation d'une pièce d'identité.</li><li>Paiement en espèces, chèque, carte bancaire, Coupon Sport et Chèques ANCV.</li></ul>		
Activités concernées	Toutes les activités « Basic » et « Premium ».	<ul style="list-style-type: none"><li>Activités « Basic » pour le pass « Basic »</li><li>Activités « Basic » et « Premium » pour le pass « Premium »</li></ul>	Toutes les activités « Basic » et « Premium ».
Restrictions	-	La participation à plusieurs séances consécutives est soumise : <ul style="list-style-type: none"><li>à autant de présentation du pass que de séances réservées.</li><li>La possession d'un passe en cours de validité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Limité à 1 séance par jour</li><li>l'abonnement doit être en cours de validité.</li><li>L'abonnement mensuel est nominatif.</li></ul>

## Les locations

L'établissement propose également un service de location (cycle et de tapis de course aquatiques) soumis à réservation et limité en nombre (6 équipements maximum au cours d'un même créneau). Ce service est payant et nécessite la possession d'un droit d'entrée à l'espace aquatique en cours de validité (entrée unique, pass ou abonnement mensuel)

## II- Inscription

La participation aux séances de gymnastique aquatique est soumise à inscription préalable à l'accueil, par téléphone ou sur la page Internet de billetterie/réservation de l'établissement.

Les inscriptions sont ouvertes deux mois à l'avance. Elles sont limitées par le nombre de places disponibles à chaque séance, et par le type de service acquis par le client (voir précédemment). Le nombre de réservation par adhérent n'est pas limité au cours d'une même période.

L'inscription est considérée comme définitive 12 heures avant la séance. Toute personne qui n'aurait pas annulé sa participation avant cette échéance ne pourra se prévaloir d'un quelconque remboursement (sauf

cas de force majeure dûment justifié).

Toute annulation excessive non justifiée<sup>1</sup> et/ou toute absence répétée non justifiée exposent l'adhérent à une suspension ou retrait de son droit de réservation, sans qu'il puisse se prévaloir d'une quelconque compensation de quelque nature que ce soit :

- 3 annulations ou absences : l'adhérent est informé.
- 6 annulations ou absences : l'adhérent ne peut plus enregistrer de réservation pendant une semaine.
- 8 annulations ou absences : l'adhérent ne peut plus enregistrer de réservation pendant un mois.
- 10 annulations ou absences : le droit d'accès aux activités de l'adhérent est suspendu pendant trois mois.

### III- Informations pratiques

L'accès à une activité se fait 15 minutes avant le début de la séance; la sortie n'est pas planifiée et reste conditionnée par les heures d'ouverture au public.

Tout adhérent émargera systématiquement avant toute séance. La feuille d'émargement sera mise à disposition à l'accueil.

L'oubli du badge pour une participation au ticket séance n'est pas autorisé. Une tolérance d'un oubli pour les adhérents utilisant un pass ou un abonnement.

En cas de perte, vol ou détérioration - qu'elle soit volontaire ou non – du badge d'accès, l'adhérent sera tenu de s'acquitter du coût de remplacement selon le tarif en vigueur fixé par délibération du Conseil d'Administration.

Seul le port du maillot de bain est autorisé ; les autres tenues sont proscrites. Les porteurs de cheveux longs sont priés de les attacher.

Seule la bouteille d'eau en plastique est tolérée sur les bassins. Tout autre effet est interdit ; sac de sport notamment.

Le planning des activités et des locations est disponible sur le site Internet : [www.lacitedo.fr](http://www.lacitedo.fr)

**Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 , vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la citédo 11 rue du collège 25600 Sochaux 03.81.32.90.25  
déclaration n°1750298 v 0 du 13 mars 2014 et déclaration n°1750284 v 0**

---

<sup>1</sup> Est considéré comme une annulation excessive le fait de régulièrement réserver puis annuler une ou plusieurs séances.